FAQ année universitaire 2020/2021 modèle hybride CEU UCH

1. Quand commencent les cours ?

Si vous êtes un nouvel étudiant international, vous commencerez le 14 septembre.

Si vous êtes un nouvel étudiant national, vous commencerez le 15 septembre.

Si vous êtes en deuxième année ou plus, vous commencerez le 15 septembre aussi.

2. Comment seront les classes durant les premiers jours ?

Si vous êtes nouveau, veuillez consulter toutes les informations sur la page suivante : https://www.uchceu.es/actividades/bienvenida#actividades

Si vous êtes en deuxième année ou plus, sachez que : les deux premières semaines de cours seront organisées de façon que les étudiants puissent se rendre sur le campus en respectant toutes les mesures de sécurité et aussi suivre les cours en direct en temps réel de chez eux. Votre faculté vous indiquera via intranet et par mail, quand vous devrez vous rendre sur le campus et quand vous devrez assister au cours en direct de chez vous.

Ces deux premières semaines permettront aux étudiants de vivre l'expérience du modèle hybride, afin de s'habituer aux nouvelles mesures de sécurité lorsqu'ils se rendront sur le campus et de découvrir les cours en ligne avec plusieurs caméras.

3. Dois-je porter un masque sur le campus et en cours ?

Le 17 juillet 2020, la *Consellera de Sanitat Universal i Salut Pública* (le ministère de la santé de la région de Valence), a publié un décret, qui modifie et adopte des mesures supplémentaires et complémentaires convenues le 19 juin, concernant les mesures de prévention face au COVID-19. Par conséquent, le port du masque est obligatoire lors de vos déplacements sur le campus, dans les installations universitaires et en cours.

4. Comment seront les cours cette année?

Durant l'année 2020/2021, l'enseignement se basera sur le modèle hybride. Ce modèle va permettre aux étudiants qui ne peuvent pas être présents physiquement, de suivre les cours en direct en temps réel grâce à la technologie Hyflex. Plus d'info : https://www.uchceu.es/destacados/modelo-docencia

Les salles équipées de la technologie Hyflex permettent au professeur d'enseigner à la fois aux étudiants présents physiquement dans la salle et à ceux qui suivent la séance de chez eux en ligne. Ces séances seront enregistrées, afin que ceux qui ne peuvent pas y assister en direct, en raison des différences de fuseau horaire, puissent les revoir quand ils veulent.

À cet égard, sachez que :

a) Il y aura des étudiants qui, conformément au Plan d'Action 2020-2021 et à d'autres informations à ce sujet, seront dispensés de la présence physique en cours et qui par conséquent, assisteront aux cours en ligne pendant une partie du semestre ou tout le semestre (voir la question 5 pour demander cette modalité).

b) Ces deux premières semaines permettront aux étudiants de vivre l'expérience de la présence physique (sauf ceux qui sont dispensés - voir question 5) et de la présence en ligne en temps réel.

c) A partir de la troisième semaine et pour une meilleure gestion des mesures de coordination et de sécurité, la procédure sera la suivante :
    a. Il y aura des contrôles à toutes les entrées des bâtiments du campus, entrainant de possibles files d'attente aux heures de pointe. Par conséquent, nous vous recommandons d'arriver 15 minutes à l'avance.
    b. Si l'étudiant souhaite assister aux cours et autres activités sur place, il devra remplir un formulaire disponible sur l'intranet. Ainsi, l'Université saura combien d'étudiants souhaitent assister aux cours sur place et s'assurer que les protocoles de sécurité mis en place sont appropriés. L'étudiant devra envoyer le formulaire et respecter les délais indiqués par l'Université et le système pourra informer les étudiants de la situation et des détails concernant l'occupation des salles de classe. Dans certains cas, il se peut que le système indique à l'étudiant de ne pas se rendre sur place pour

assister aux cours. L'étudiant devra donc s'organiser pour suivre ses cours en ligne en temps réel. Ce système de notification restera en place aussi longtemps que la situation sanitaire l'exigera.

c. Les étudiants ne seront pas tenus de notifier à l'avance leur présence physique aux activités pratiques qui auront lieu à l'Université puisque les groupes de formation pratique sont des groupes réduits et qui ne requièrent pas de procédure supplémentaire pour le respect des mesures de sécurité.

5. Puis-je demander à être dispensé de la présence physique durant une période de l'année ?

Oui. Vous pourrez faire la demande à partir de fin juillet et durant toute l'année. Vous pourrez changer votre statut quand vous le souhaitez (même si la dispense est acceptée durant une période déterminée, l'étudiant pourra changer la demande). La demande sera effectuée via intranet et un lien qui vous sera envoyé par mail.

Être dispensé signifie pouvoir suivre une partie de l'année en direct, en temps réel, de chez vous, faire vos pratiques durant une période spéciale et bénéficier d'un autre système d'évaluation adapté à vos circonstances.

En général, ces dispenses seront accordées aux étudiants ayant des difficultés à se rendre sur le campus, à ceux qui ont des problèmes de santé spécifiques et à ceux qui vivent avec des personnes appartenant à des groupes à haut risque.

6. Comment seront les activités/matières de type pratique ?

Les activités/matières de type «pratique» qui ne peuvent se dérouler en ligne exigeront toujours la présence physique des étudiants sur le campus. Les stages pratiques externes exigeront, en général, la présence physique des étudiants dans l'entreprise d'accueil.

Les activités/matières pratiques qui se déroulent dans nos installations seront organisées en groupes qui respectent les mesures de sécurité.

Les activités/matières pratiques et les stages (les activités qui ne se déroulent pas dans les installations CEU) seront organisées de façon que chaque étudiant puisse les effectuer, avec des modifications du calendrier de formation si nécessaire. L'Université modifiera également le calendrier des examens si nécessaire, afin que tous les étudiants puissent effectuer leur formation pratique externe.

Si l'Université vous autorise à assister au cours en ligne de chez vous, pendant une partie ou pendant tout le semestre, vous aurez un calendrier spécial de formation pratique qui tiendra compte de votre situation.

7. Comment puis-je participer aux cours en ligne ?

Vous pourrez utiliser n'importe quel appareil pour vous connecter à la séance via un lien et commencer à participer en un seul clic. Cela signifie, par exemple, que vous pourrez choisir la caméra avec laquelle vous souhaitez voir la classe et la modifier à tout moment. En un clic, vous pourrez voir la classe comme si vous étiez assis au quatrième rang, ou depuis un autre angle pour voir vos camarades présents dans la salle et le professeur d'un point de vue subjectif. En un seul clic, vous pourrez voir le professeur qui est dans la salle et interagir avec lui, comme si vous y étiez. L'étudiant sera le *réalisateur* de sa séance de classe avec plusieurs caméras.

Vous pourrez également vous connecter avec vos camarades présents physiquement et organiser une séance en direct pour travailler en groupe.

Plus d'info: https://www.youtube.com/watch?v=2LgsqZfMw54&feature=emb_logo

8. Existe-t-il une condition minimale concernant la présence en cours, que je participe sur place en ligne ?

Les exigences de chaque matière sont énoncées dans le programme de chacune d'entre elles, comme toujours. Ce ne sera donc pas différent pour l'année 2020/2021.

9. Quand et où puis-je consulter les horaires de cours ?

Les horaires de cours seront publiés en septembre avant le début des cours. Ils seront disponibles sur la page web de l'Université, dans la section consacrée à votre programme d'études et sur l'intranet. Les horaires de cours seront les mêmes, que vous assistiez à des cours sur le campus ou en ligne, étant donné que la deuxième option permet aux étudiants de suivre les cours en temps réel.

Vous pourrez également revoir les cours que vous avez manqués, si par exemple, vous vivez dans un pays avec un fuseau horaire différent. Toutes les séances seront enregistrées et mises à votre disposition en ligne sur notre plateforme.

10. **Y aura-t-il des séances de tutorat en ligne ?**

Oui. De cette manière, vous pourrez interagir avec le professeur dans son bureau ou en ligne.

11. **Comment se dérouleront les examens finaux ?**

En général, les examens finaux requièrent la présence physique des étudiants sur le campus, mais l'Université a mis en place des plans d'urgence pour qu'ils aient lieu en ligne si nécessaire.

Les étudiants qui peuvent démontrer qu'il existe des circonstances particulières qui les empêchent de se rendre sur le campus pour passer leurs examens, pourront les faire en ligne via la plateforme ou sous forme d'épreuves orales lors d'une vidéoconférence. L'heure et la date de l'examen peuvent également être modifiées en fonction des circonstances justifiées par l'étudiant. Concernant les épreuves de type pratique qui ne peuvent pas se dérouler en ligne, les dates de ces épreuves pourront être modifiées en fonction des circonstances des étudiants.

12. **Comment se dérouleront les épreuves de contrôle continu ?**

En général, les épreuves de contrôle continu requièrent la présence physique des étudiants sur le campus. Cependant, l'Université a tout planifié pour qu'ils aient lieu en ligne si les conditions sanitaires nous y obligent.

Les étudiants qui peuvent démontrer qu'il existe des circonstances particulières qui les empêchent de se rendre sur le campus pour passer les épreuves de

contrôle continu, pourront les faire en ligne via la plateforme ou sous forme d'épreuves orales lors d'une vidéo-conférence. Concernant les épreuves qui ne peuvent pas se dérouler en ligne, un autre système d'évaluation sera proposé aux étudiants.

13. Les contenus et les compétences de chaque matière seront différents pour l'année 2020/2021 ?

Non. Notre approche pédagogique et notre utilisation de la technologie ont été modifiées et adaptées précisément pour garantir que les résultats d'apprentissage et les compétences que l'étudiant doit obtenir ne varient pas. Ainsi, les matières auront le même nombre de crédits ECTS, les mêmes compétences, les mêmes objectifs d'évaluation, le même contenu pratique et théorique, etc.

14. Y a-t-il une différence de prix entre la présence physique et la présence en ligne aux cours ?

Il n'y a aucune différence de prix entre la présence physique et la présence en ligne aux cours. Les frais de scolarité pour chaque programme d'études ne sont pas liés au fait que l'étudiant se rende ou non sur le campus. Les compétences pour chaque programme d'études sont les mêmes que pour une année universitaire ordinaire, grâce à notre modèle hybride et aux périodes de pratiques adaptées, afin que tous nos étudiants puissent apprendre, quelles que soient les circonstances.

15. Que se passe-t-il si je ne peux pas me rendre sur le campus pour faire des démarches administratives ?

Vous pourrez remplir et soumettre en ligne pratiquement tous les formulaires ou documents requis par l'Université.

16. Que dois-je faire si j'ai des problèmes techniques ?

Dans l'intranet, il y a une section intitulée «Incidencias» où vous pourrez

contacter le service informatique de l'université et lui expliquer votre problème afin de le résoudre le plus rapidement possible.

17. Quelles mesures de sécurité ont été adoptées pour l'année 2020/2021 ?

La FONDATION UNIVERSITAIRE SAN PABLO CEU, titulaire de l'Université, a reçu la certification internationale ISO 45001: 208 d'AENOR pour son système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

Toutes les installations de l'Université ont fait l'objet d'un audit externe réalisé par AUDELCO. Le résultat de cet audit externe est que nous avons obtenu le certificat d'espace protégé COVID-19.

Ces deux certifications démontrent que le CEU veut protéger la santé et la sécurité de tous et nous permettent de présenter nos installations CEU comme des espaces protégés et où vous pouvez avoir confiance pour votre santé et pour votre sécurité.

18. Que dois-je faire si je me suis rendu sur le campus et qu'après je me rend compte que j'ai des symptômes ou que je vis avec une personne atteinte du COVID-19 ?

Si vous présentez des symptômes, ou si quelqu'un de votre entourage avec qui vous êtes en contact direct a le COVID-19, vous ne devez pas vous rendre sur le campus. Vous devez contacter les Services de Santé et suivre leurs conseils.

L'Université mettra également en place un mécanisme afin que vous puissiez nous informer de votre situation et pour que nous puissions ensuite activer notre protocole qui permet d'identifier et d'informer les personnes avec lesquelles vous avez été en contact étroit.

19. Comment se déroulera l'évaluation si je suis atteint du COVID-19 ou si je dois être mis en quarantaine ?

Notre modèle hybride vous permettra de suivre toutes les activités de chaque matière, y compris les examens finaux. Vous pourrez également participer à des

séances de tutorat en ligne avec votre professeur. Par conséquent vous pourrez suivre vos cours et passer vos examens, même si nous devons modifier le calendrier des examens rien que pour vous.

20. Comment puis-je m'informer des mesures prises par l'Université CEU Cardenal Herrera durant la crise du COVID-19 ?

Vous trouverez les informations mises à jour sur notre page web.

https://www.uchceu.es/destacados/modelo-docencia

Des informations importantes seront également disponibles sur l'intranet.